

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 172 Rect.

présenté par
M. Piron

ARTICLE 15 QUINQUIES

À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer à la référence :

« de l'article L. 583-1 »

la référence :

« du chapitre III du titre VIII du livre V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.